

PORTIRAGNES, le 28 mai 2010

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 26 mai 2010**

L'an deux mille dix, le 26 mai, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude EXPOSITO, Maire.

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : ARNAU Liliane – BISQUERT Jean-Louis – BOYER Denis – BUIL Alexandre – CALAS Philippe – CHAUDOIR Gwendoline – COURADIN Francis – DE LA RUA Michel – FAURE Philippe – FERNANDEZ Sandrine – GOMEZ Tom - JOURNET Michel – MARTIN Laure – MINGUET Céline – PEREZ Gérard - PIONCHON Frédéric – ROUCAYROL Roch – SOLERE Daniel – TOULOUZE Philippe – VAYRETTE Frédéric.

**Etaient Absents** : LAMOUREUX Marlène – MAUREL Bruno –

\*\*\*\*\*

#### **1° - Virements de crédits BP Commune 2010 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

| Objet de la dépense                     | Diminution de Crédits |           | Augmentation de Crédits |           | Observations |
|---|-----------------------|-----------|-------------------------|-----------|--------------|
|   | Chapitre et article   | Sommes    | Chapitre et article     | Sommes    |              |
| <i>Section de fonctionnement</i>        |                       |           |                         |           |              |
|   |                       |           |                         |           |              |
|   |                       |           |                         |           |              |
| <b>Total</b>                            |                       |           |                         |           |              |
| <i>Section d'investissement</i>         |                       |           |                         |           |              |
| Acquisition foncière                    |                       |           | 2111-874                | 4 000,00  |              |
| Enfouissement réseaux Portiragnes plage | 2315-785              | 16 000,00 |                         |           |              |
| Rue Pasteur                             |                       |           | 2315-847                | 12 000,00 |              |
| <b>Total</b>                            |                       | 16 000,00 |                         | 16 000,00 |              |

Vu et approuvé à l'unanimité.

#### **2° - Commune de PORTIRAGNES – Vente SAFER/Commune de PORTIRAGNES**

Suivant DIA n° 09 15625 du 16 janvier 2009 l'étude notariale BORIES à VILLENEUVE LES BÉZIERS, a informé la Collectivité de la vente de la parcelle cadastrée AR 73 lieudit « la Capelude » d'une superficie de 33 a 30 ca en nature de terre au prix de 0,60 € le mètre carré appartenant à Monsieur BELLANCOURT Jackie et Madame BUDISCAK Françoise domiciliés 10, rue des amandiers à PORTIRAGNES et dont l'acquéreur est Madame DELOBECQ Angéla domiciliée Place Honoré de Balzac à SAINT PRIEST.

La SAFER a usé de son droit de préemption pour faire l'acquisition de ce bien que la commune de PORTIRAGNES s'est engagée ensuite, à acquérir si cette dernière se trouvait dans l'impossibilité de l'attribuer à un viticulteur.

Compte tenu des engagements pris, le Maire propose à l'Assemblée de faire l'acquisition de cette parcelle cadastrée AR 73 lieudit « La Capelude » d'une superficie de 33 a 30 en nature de terre conformément aux dispositions de la promesse unilatérale d'achat signé le 11 septembre 2009 au prix de 3378,86 € auquel s'ajoutent les frais divers engagés par la SAFER et qui porte le prix à 3 503,48 €.

Ensuite il invite les membres présents à délibérer. Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de son Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition foncière telle qu'elle est présentée et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

### **3° - Indemnité pour frais de Déplacement Daniel SOLERE**

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Daniel SOLERE dans le cadre de ses fonctions a été amené à se déplacer à PERPIGNAN, au mois de janvier 2010.

Il ajoute que l'indemnisation des frais de déplacement est prévue par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 2005 (JO du 13 juillet 2005). Ces frais de déplacement représentent la somme de :

PORTIRAGNES – PERPIGNAN : 1 aller retour soit 164 kms x 0,31 € = **50,84 €** et les frais d'autoroute : 6,80 € + 6,80 € = **13,60 € soit un total de 64,44 €**

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de son Maire, après avoir constaté que l'intéressé s'est retiré de l'assemblée, délibère et, à l'unanimité des membres présents, approuve le paiement du montant de l'indemnité pour frais de déplacement de Monsieur Daniel SOLERE qui s'élève à **64,44 €** et dit que le financement est prévu au budget primitif 2010.

### **4° - Convention de partenariat Commune/CCAS (caisse centrale d'activités sociales EDF-GDF) – Approbation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les excellentes relations que la collectivité a toujours entretenues avec la Caisse Centrale d'Activités Sociales des gaziers et électriciens.

Il précise que, par délibération du 19 mai 2009 le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat pour la saison 2009, qu'il propose de reconduire pour une durée d'un an assortie de deux avenants :

Le premier portant sur des échanges sportifs et le second sur des échanges culturels.

La présente convention a pour objet de définir entre les signataires les modalités de fonctionnement relatives aux activités proposées aux familles du Centre de vacances CCAS de PORTIRAGNES aux agents des industries électriques et gazières et la Commune de PORTIRAGNES.

Au terme de l'année, le bilan conjoint sera réalisé, comme l'année précédente, et mettra en évidence les valorisations des parts de chacun. Après cet examen contradictoire, elle pourra être reconduite.

Ensuite, il dépose la convention sur le bureau et invite les membres présents à délibérer. Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de son Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention telle qu'elle est proposée et autorise le Maire à la signer.

**5° - Commune de PORTIRAGNES - Collège Marcel Pagnol SÉRIGNAN : Attribution de subvention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'aide financière formulée suivant courrier en date du 07 mai 2010, par le Collège de SERIGNAN pour l'équipe Minimes de la section sportive scolaire Rugby qui a atteint la finale du Championnat National UNSS.

En effet, ce collège sollicite une participation de la commune pour encourager cette équipe dynamique lors des matchs de finale qui ont eu lieu à Nice les 18, 19 et 20 mai 2010 et qui ont occasionné des frais de déplacement considérables.

Monsieur le Maire propose de lui allouer une subvention de 240 euros et invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de son Maire, après avoir délibéré, à la majorité, approuve l'octroi d'une aide financière de 240 euros. et autorise le Maire à signer le titre exécutoire.

**6° - Commune de PORTIRAGNES Taxes d'urbanisme, situation de Mme Monique LAMOUREUX Demande exonération majoration.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier en date du 15 Avril 2010 que la Direction Générale des Finances Publiques – Trésorerie d'Hérault Amendes à MONTPELLIER a adressé à la Mairie au terme duquel il nous informe de la demande d'exonération des majorations appliquées sur taxes locales d'urbanisme formulée par Mme Monique LAMOUREUX.

Cette majoration s'élève à la somme de 85 € et il appartient au Conseil Municipal de décider sur sa remise en cause.

Il dépose le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques « Hérault Amendes » sur le bureau et invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de son Maire, après avoir délibéré, à la majorité, accepte l'exonération de la majoration de 85 € et autorise le Maire à procéder à l'exécution de cette disposition.

**7° - Vide grenier parking avenue de la Tramontane – Approbation convention Commune/ Association PORTIRAGNES-Plage Animations »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est saisi par l'Association « PORTIRAGNES-Plage Animations » représentée par son Président, Monsieur LAMARTINE Jean-Louis, Place du Bicentenaire, Résidence le Majoral 34420 – PORTIRAGNES qui souhaite mettre en place une opération « vide grenier » qui se déroulerait toute l'année sauf les mois de juillet et août.

Il ajoute que pour la période concernée cette animation se déroulera tous les dimanches sur le parking de l'avenue de la Tramontane. Pour l'occupation du domaine public, l'association s'engage à verser à la Collectivité une somme forfaitaire de 500 €.

Il dépose sur le bureau la convention à passer avec cette association pour une durée de un an et invite les membres présents à délibérer. Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de son Maire, après avoir délibéré, à la majorité, approuve le contrat d'engagement tel qu'il est proposé et autorise le Maire à le signer.

**8° - Occupation temporaire sur le domaine public pour l'exploitation d'un mini golf et structure gonflable M.CARBALLO, AMF**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une demande de concession sur le Domaine Public formulée par Monsieur Tony CARBALLO, domicilié Société AMF, 4 rue condorcet 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, commerçant, pour l'exploitation d'une activité commerciale, mini golf et structure gonflable, pendant la saison estivale 2010.

Il ajoute que cette concession peut lui être attribuée au prix forfaitaire de 3.500 € et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de son Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à le signer, ainsi que les pièces susceptibles de s'y rapporter, approuve le contrat d'engagement tel qu'il est proposé et autorise le Maire à le signer.